USAID DU PEUPLE AMERICAIN

AMERICANBARASSOCIATION Rule of Law Initiative

SEARCH FOR COMMON GROUND

BURKINA FASO : SCAN DE CONFLITS

Droits Humains et Accès à la Justice au Burkina Faso (HRSM)



Régions [Est et Sahel]

AOÛT, 2021

Contact :

Lawali GARBA
Country Manager
Search for Common Ground
Ouagadougou
Tél. +226 07773630
Email : lsahirou@sfcg.org

Aboubakar SOURABIE
CAM/DME Manager
Search for Common Ground
Ouagadougou
Tél : +226 77705989
Email : asourabie@sfcg.org

Sigles et abréviations

APCD	:	Association pour la Promotion de la Culture et le Développement
CCFV	:	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CGD	:	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CISC	:	Collectif contre l'Impunité et la Stigmatisation des Communautés
CNDH	:	Commission Nationale des Droits Humains
FDS	:	Force de Défense et de Sécurité
FGD	:	Focus Groupe de Discussion
GANE	:	Groupes Armés Non Étatiques
HI	:	Humanity & Inclusive
DHAJ	:	Droit Humain et Accès à la Justice au Burkina Faso
ILT	:	Institutional Learning Team
KII	:	Key Informant Interviews
MBDHP	:	Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples
OCADES	:	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODJ	:	Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso
ODEPREGECC	:	Observatoires Départementaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires
ONAPREGECC	:	Observatoire Nationale de Prévention et de Gestion des Conflits
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PDI	:	Personnes Déplacées Internes
PH	:	Population Hôte
SFCG	:	Search For Common Ground
UNHCR	:	Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés
VBG	:	Violences Basées sur le Genre

VDP : Volontaire pour la Défense de la Patrie

Résumé exécutif

Le Burkina Faso fait face à une instabilité sécuritaire engendrée par des exactions de groupes armés non étatiques (GANE). Pour faire face à cette menace nationale, le gouvernement et ses partenaires multiplient les actions de riposte. C'est dans ce contexte qu'un consortium de quatre ONG internationales met en œuvre le programme « Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso ». Dans le cadre de ce projet, Search For Common Ground, membre du consortium, a conduit un deuxième scan de conflits dans les régions de l'Est et du Sahel afin de comprendre la nature et la dynamique des conflits dans ces régions d'intervention du programme.
L'objectif principal du scan est d'informer et de guider l'action du consortium sur les dynamiques récentes de conflits dans la perspective de veiller au respect d'une approche sensible au conflit et du "Ne Pas Nuire" dans la mise en œuvre des activités du projet.
Le scan de conflits est basé sur une approche qualitative qui offre une opportunité de comprendre l'opinion des membres de la communauté, leur comportement face aux conflits et les mécanismes en place pour la promotion de la paix. Pour ce faire, 16 *Focus Group Discussion* (FGD) de 7 à 8 personnes, et 42 *Key Informant Interviews (KII*) ont été réalisés par une équipe de collecte et de supervision avec un total de 154 personnes touchées dont 35 femmes et 119 hommes. Les données collectées ont été analysées pour produire le présent scan.

Il ressort de ce scan que le contexte sécuritaire est de plus en plus préoccupant avec une augmentation des incidents sécuritaires dans les deux régions. Cette situation fragile est caractérisée par plusieurs types de conflits[1] dont les plus importants sont :

- Les conflits communautaires
- Les conflits autour des ressources naturelles
- Les conflits armés liés à l'extrémisme violent.

Toutefois, il existe des connecteurs comme l'engagement de plusieurs acteurs institutionnels pour la paix, la promotion des valeurs et pratiques sociales positives comme la parenté à plaisanterie[2]. Mais la politique, la religion, la justice sont entre autres perçues comme des diviseurs. Au regard des risques pour les enfants, les jeunes, les femmes et les Personnes Déplacées Internes (PDI), ce projet est une opportunité de stabilisation du contexte. Cependant, une approche prudente doit être observée tout au long du projet au regard des appréhensions parfois négatives des communautés

[1] Les types de conflits sont indiqués dans le paragraphe OS1 de l'outil KII joint en annexe.
[2] Pratique sociale qui autorise, voire parfois qui oblige, des membres d'une même famille ou de famille différentes, de certains noms de famille, de certaines ethnies ou des habitants de certaines régions, territoires et provinces (on parle alors d'**alliance à plaisanterie**) à se moquer ou s'insulter, et ce sans conséquence. Ces affrontements verbaux sont analysés par les anthropologues comme des moyens de décrispation, de cohésion ou de réconciliation sociale.

sur le concept de droits humains, au risque d'être perçu comme un agresseur des valeurs sociales locales.

Alors, les principales recommandations sont les suivantes :

- Intégrer des actions de sensibilisation, de promotion et de protection des droits humains dans les plans d'actions des organisations de la société civile (OSC) partenaires du projet ;
- Accompagner la mise en place et le renforcement des capacités les Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV) et des Tribunaux Départementaux (TD) ;
- Accompagner et renforcer les capacités opérationnelles des structures locales de prévention et de gestion des conflits tels que les Observatoires Départementaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ODEPREGECC) en assurant leur formation technique et leur plan d'actions ;
- Intégrer des actions de communication et impliquer les autorités administratives et religieuses ainsi que les leaders communautaires pour donner plus de visibilité et activités du projet.

I. Le Contexte

Depuis 2015, le Burkina Faso fait face à une instabilité sécuritaire engendrée par des exactions de GANE. Pour faire face à cette menace nationale, le gouvernement et ses partenaires multiplient les actions de riposte. Mais dans un contexte où l'autorité de l'État dans les zones touchées est compromise, il est urgent de répondre plus vigoureusement par des acteurs indépendants et fiables de la justice et des droits humains. La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) et les organisations de défense des droits humains de la société civile, ainsi que les prestataires d'aide, peuvent jouer un rôle déterminant dans l'avancement de la justice, et des réparations pour les victimes de violations de leurs droits. Bien que les institutions existent, notant en particulier la CNDH en tant qu'institution de premier plan pour la protection et la promotion des droits de l'homme et le Ministère des droits de l'homme et de la promotion civique, ces institutions doivent être formées, équipées et soutenues pour pouvoir s'acquitter pleinement de leur mandat. De même, la population doit regagner confiance en ces institutions et en leur capacité à rendre justice et faire recours de manière efficace. C'est ce défi auquel s'attaque le Programme « Droits humains et accès à la justice au Burkina Faso », financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), et mis en œuvre par le consortium Progress composé de quatre ONG internationales que sont Search For Common Ground (SFCG), l'Association du Barreau Américain Initiative pour l'Etat de Droit (ABA ROLI), Freedom House et People Acting and Collaborating Together (Pact). Dans le cadre de ce Programme, Search For Common Ground (Search) a conduit un scan de conflits dans les régions de l'Est et du Sahel afin de comprendre la nature et la dynamique des conflits locaux qui entravent la promotion et la protection des droits humains.

Objectifs du scan de conflits

Le scan de conflits est un outil d'analyse des conflits qui permet des appréciations régulières dans des environnements en constante évolution, pour informer et ajuster une intervention. Les scans sont conçus pour être orientés vers l'action. Cette méthode donne la priorité aux informations sur ce qui a changé récemment. Les informations produites doivent permettre au consortium mettant en œuvre le Programme Droit Humain et Accès à la Justice (DHAJ) au Burkina Faso et aux partenaires nationaux de s'adapter au contexte actuel et de s'assurer que les différentes activités sont sensibles aux conflits.

Sur la base des leçons apprises du premier scan de conflits, Search a identifié les objectifs suivants pour cette étude :

Objectif principal : informer et guider l'action du consortium sur les dynamiques récentes de conflits dans la perspective de veiller au respect d'une approche sensible au conflit et du "Ne Pas Nuire" dans la mise en œuvre des activités du projet.

Objectifs spécifiques :

- **Objectif 1** : Comprendre le contexte et l'évolution des dynamiques de conflits récentes dans les régions d'intervention du projet en se focalisant notamment sur les effets positifs et négatifs pour la mise en œuvre des activités du projet.
- **Objectif 2** : Identifier les connecteurs et les diviseurs existants et comment ceux-ci affectent et sont affectés par les activités du projet.
- **Objectif 3 :** Analyser les risques et les opportunités pour la paix liés au projet, et identifier des mesures d'adaptation programmatique afin de veiller à une mise en œuvre sensible aux conflits.

Méthodologie

Zones d'intervention

Ce scan a été réalisé dans les régions de l'Est et du Sahel du Burkina Faso. Au Sahel, l'étude a touché deux communes de la province du Séno à savoir Seytenga et Falagountou. A l'Est, ce sont les communes de Diapaga (Commune urbaine) et Kantchari (commune rurale). Ces quatre localités partagent une situation sécuritaire volatile, complexe et imprévisible. Elles ont en effet subi un grand nombre d'attaques et sont également le lieu de refuge de milliers de déplacés.

Approche méthodologique

Le scan de conflits est basé sur une approche qualitative. Cette approche offre une réelle capacité de comprendre l'opinion des membres de la communauté, leur comportement face aux conflits et les mécanismes en place pour la promotion de la paix. Pour ce faire, des discussions de groupes - Focus Group Discussion (FGD) -, et des entretiens individuels clés - Key Informant Interviews (KII) - ont été réalisés par une équipe de collecte et de superviseurs. Les FGD ont été réalisés avec quatre (4) types d'acteurs par localité notamment les jeunes, les femmes, les hommes et les Personnes Déplacées Internes (PDI). Chaque FGD a regroupé sept (7) personnes. Les KII ont touché les autorités

administratives et locales (Préfets, Maires, Haut-Commissaires), les leaders communautaires (coutumiers, religieux) Membres ONAPREGECC, les OSC (Jeunes, femmes, Droits Humains) et les FDS. Ces deux méthodes combinées ont permis de faire une triangulation des informations reçues et d'analyser des différences entre types de répondants.

Equipe de collecte et d'analyse des données

La collecte de données a été assurée par une équipe d'enquêteurs qui a été recrutée, formée et supervisée par l'équipe de conception, suivi et évaluation (DME) de Search. Dans chacune des communes, deux enquêteurs ont été recrutés et formés en deux jours avant d'assurer la collecte des données sur trois jours. La formation s'est focalisée sur les outils de collecte préalablement conçus par les équipes DME et revus par l'équipe *ILT* en collaboration avec le consortium. Au total, 8 enquêteurs et 2 superviseurs ont mené la mission de collecte. Le traitement et l'analyse des données a été assuré par le Conflict Analyst Manager (CAM) avec le soutien des autres collègues du département DME et de l'équipe *ILT*.

Limites du scan

Cette étude a connu trois principales limites que sont :

- Les contraintes liées à l'enregistrement : certains répondants clés refusent de se faire enregistrer, avec les risques de compromission de la qualité de la restitution des agents que cela comporte, notamment en termes de véracité des informations ;
- Contraintes linguistiques : compte tenu de la traduction des questionnaires du français aux langues locales, des erreurs de compréhension peuvent survenir lors de la phase d'entretien avec les répondants.
- Les contraintes liées à la composition des équipes de collecte : La constitution des équipes d'enquêteurs n'a pas permis d'avoir un équilibre en genre. Cette situation s'explique par le fait que notre approche de collecte de données privilégie les jeunes des localités cibles là où les femmes répondant aux critères de sélection des enquêtrices sont quasiment inexistantes.

Cependant l'impact de ces limites est faible sur la qualité des résultats de ce scan.

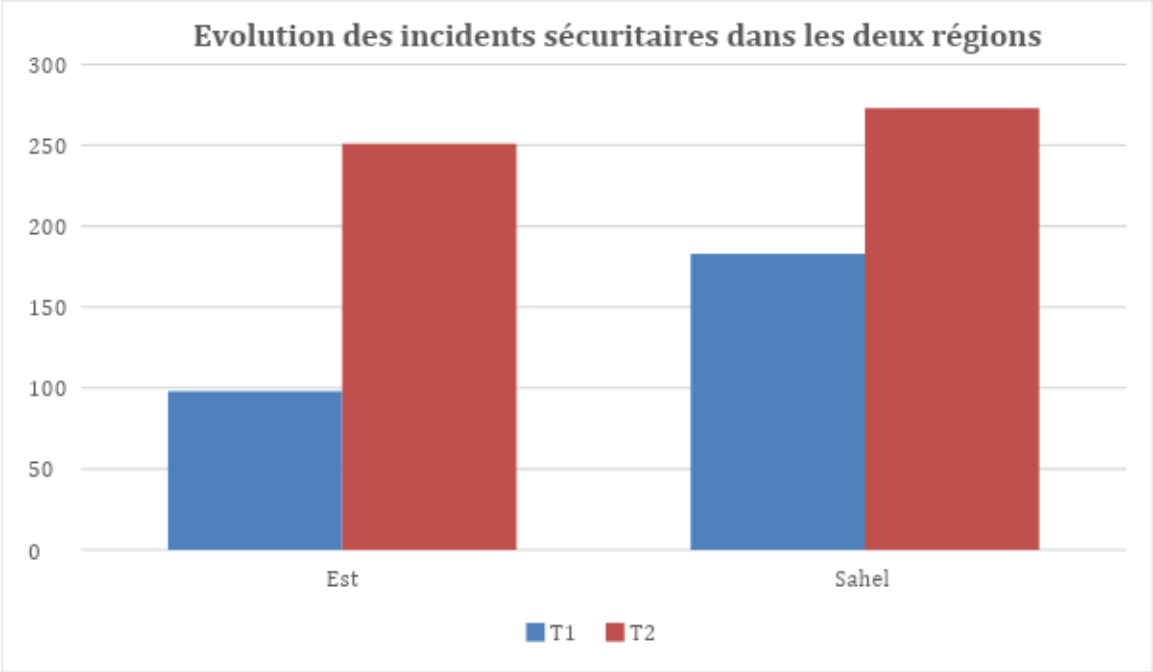
II. Les résultats de l'étude

L'analyse des données des KII et FGD collectées dans les 2 régions a permis d'appréhender l'évolution du contexte et la dynamique des conflits, d'identifier les connecteurs et les diviseurs, d'apprécier les effets du projet et de dégager les risques et opportunités pour la paix.

Evolutions récentes

Le but de cette partie est de présenter une description de la situation actuelle et de prioriser les risques ou opportunités pour la paix les plus pertinents. Le contexte social et sécuritaire des régions de l'Est et du Sahel est très préoccupant. On note une augmentation significative du nombre

d'incidents entre le premier et le deuxième trimestre de l'année 2021 comme le montre le graphique ci-dessous.

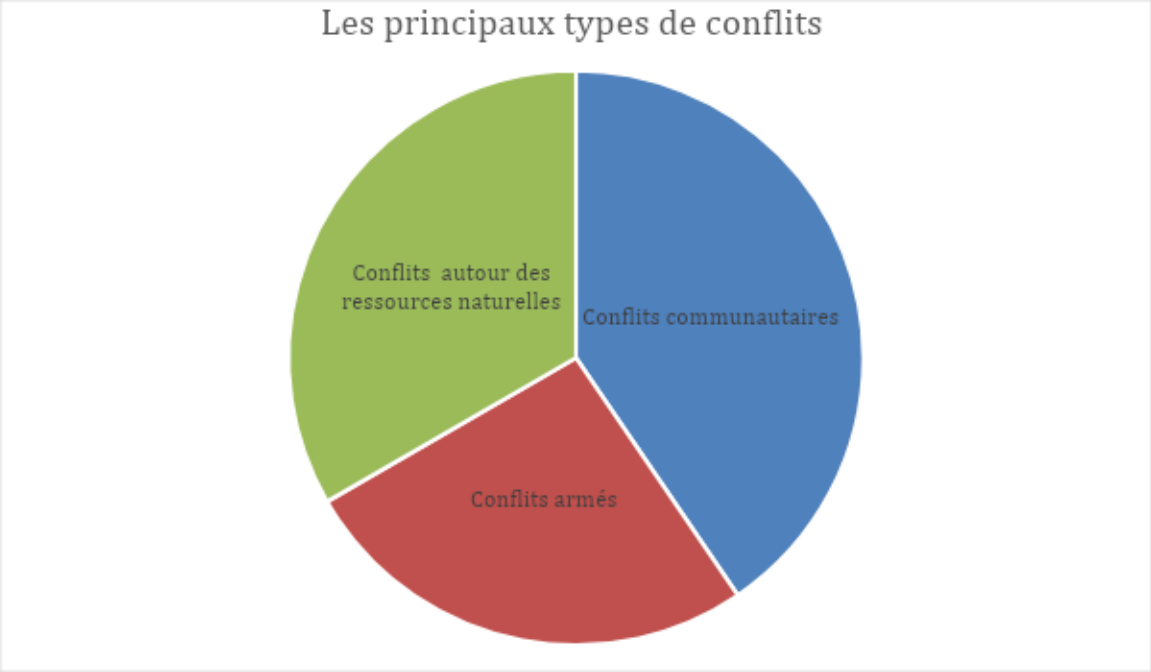


Source : base de données ACLED (31 août 2021)

Ces incidents sont majoritairement les attaques sur les populations civiles qui engendrent des victimes et des déplacements massifs des populations des villages vers les centres urbains qui sont relativement préservés de ces incidents sécuritaires. Ces mouvements de population sont à l'origine des milliers de PDI. Il ressort des chiffres du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) que la région de l'Est compte 136,764 PDI dont 84,990 enfants, 29,240 femmes et 22534 hommes. Dans la région du Sahel à la même période, les données de la même source donnent 498,802 PDI dont 299,759 enfants, 111,783 femmes et 87,260 hommes. L'ensemble de ces données témoigne de l'ampleur de la précarité des conditions sociales des populations des deux régions.

Dans ce contexte, il ressort de l'analyse des données plusieurs types de conflits cités dans les régions du Sahel et de l'Est. Les trois types de conflits les plus mentionnés par les répondants sont :

- Les conflits communautaires
- Les conflits autour des ressources naturelles
- Les conflits armés liés à l'extrémisme violent.



Source : Base de données KII et FGD du conflict scan (août 2021)

Conflits Communautaires

Les principaux facteurs qui engendrent les conflits communautaires sont, entre autres, le manque de dialogue, l'intolérance, la diversité idéologique, l'injustice, les intérêts opposés de certaines communautés. Ce type de conflits opposent généralement les PDI et les populations hôtes (PH), les membres de différentes confessions religieuses, les agriculteurs et les éleveurs pour des intérêts apparemment opposés comme le remarque ce répondant de la commune de Diapaga : **« Les éleveurs luttent pour avoir de l'espace pour leurs animaux, les cultivateurs veulent exploiter la terre pour leurs champs et de l'autre côté, le conseil municipal veut faire le lotissement tandis que les propriétaires trouvent ça injuste »**.

Conflits autour des ressources naturelles

On entend par ressources naturelles, les terres cultivables, les points d'eau, les aires de pâturages, les espaces de pêche et d'exploitation minière.

Les principaux facteurs de ces conflits sont entre autres les rivalités entre population hôtes et PDI autour de la terre, la rareté de ces ressources face à des besoins d'exploitation importants par toutes les couches socioprofessionnelles, la sécheresse, la dégradation des espaces de production agricoles notamment les terres cultivables, la rivalité entre les différents groupes socio-professionnels (agriculteur, éleveurs, orpailleurs), le non-respect des pistes à bétail par les exploitants agricoles, le manque de pâturage pour les animaux des éleveurs. La gouvernance est aussi perçue comme une cause de ces conflits. En effet, la non application de la législation foncière au niveau national et communal, la non délimitation des champs, l'incapacité de l'Etat à assurer

l'équité en matière d'accès et de répartition des ressources sont les principaux facteurs de ce type de conflit. Le propos suivant d'une personne ressource enquêtée illustre ce sentiment « L'Etat ne joue pas très bien son rôle car on se rend compte qu'il y a du favoritisme dans la répartition des ressources disponibles, le pillage et l'accaparement des terres ».

Ces conflits impliquent en premiers, d'après les répondants, les agriculteurs et les éleveurs mais aussi, les propriétaires et les exploitants terriens, les agriculteurs entre eux, les orpailleurs et les agriculteurs. Chaque acteur réclamant un droit à une ressource naturelle comme l'eau, la terre, l'or, etc.

Conflits armés liés à l'extrémisme violent

Les attaques des GANE sur les populations, le grand banditisme, l'injustice, le chômage, les divisions politiques, l'occupation des terres dans les villages par les GANE, la compétition autour des ressources naturelles, sont les principaux facteurs déclencheurs de ces conflits. Pour ce répondant par exemple, « la cause du terrorisme est aussi liée à l'occupation des terres de pâture par les agriculteurs ». Ces conflits opposent les FDS et les GANE et plus largement les populations et les groupes armés. L'impact de ces conflits est énorme sur les populations sur des plans sociaux, économiques, et psychologiques. En effet, ces conflits affectent directement la vie des populations au regard de ces conséquences : la séparation des familles, la déscolarisation des enfants, l'insécurité alimentaire, la perte des vivres et du bétail pillés ou brûlés. Ce contexte de précarité générale peut faciliter à son tour le recrutement des jeunes dans les rangs des GANE par force ou en les motivant simplement à l'adhésion de ces groupes.

Manifestations et groupes affectés

De façon générale, il ressort que ces trois types de conflits se manifestent par des ruptures de confiance et de dialogue, des affrontements entre les protagonistes, des destructions et pillages de biens, des menaces verbales, des agressions physiques et verbales, des déplacements massifs des populations, des coups et blessures, des enlèvements et assassinats, des violations des lois et des droits humains. La dégradation du climat social, de la division intracommunautaire et la vengeance perpétuent ainsi le cycle de la violence. Même si ces conflits affectent la communauté dans son ensemble, certains groupes sont particulièrement affectés. Il s'agit notamment des femmes, des jeunes et des enfants, des hommes et de la communauté peulh.

1. Les femmes : elles sont beaucoup affectées car vulnérables avec souvent des capacités d'actions limitées. Il ressort également que les femmes subissent des violences basées sur le genre (VBG) comme les agressions sexuelles, les viols, le harcèlement, les mariages forcés, les rapts de femmes.
2. Les jeunes et les enfants : très mobiles, leurs mouvements sont désormais limités dans ce contexte d'insécurité caractérisé par des couvre-feux et d'autres restrictions de liberté comme la liberté de culte et de circulation (par exemple, l'incapacité à se déplacer en deux

roues dans certaines zones). Leur droit à l'éducation est également mis à rude épreuve car beaucoup d'entre eux n'ont plus accès à l'école malgré les efforts de l'Etat.

3. Certaines communautés ethniques comme les peuls sont stigmatisés par les autres communautés ethniques comme complices ou membres des GANE.
4. Les hommes : ils sont les premiers qui font face aux attaques, qui participent aux combats et sont les plus visés par les attaques. En tant que chefs de ménages, ils manquent de ressources pour subvenir aux besoins de la famille, et n'arrivent plus à assurer leurs besoins primaires tels que l'alimentation.

Connecteurs et diviseurs

Cette partie présente les connecteurs (facteurs de rapprochement) et les diviseurs (facteurs de division) existants au sein des communautés dans les régions de l'Est et du Sahel. Ces connecteurs et diviseurs sont analysés à travers les attitudes, les institutions et les expériences.

a. Les connecteurs

Trois niveaux de connecteurs ou facteurs de rapprochement des populations sont identifiés dans ce scan à savoir les institutions, les attitudes et les expériences.

Institutions : on peut regrouper les institutions connectrices en trois groupes.

1- L'Etat : on note la participation de plusieurs acteurs étatiques qui œuvrent pour la cohésion sociale. On peut citer les autorités locales tels les Maires, les Préfets, les Haut-Commissaires, et les Gouverneurs de Régions, l'action sociale, le Comité Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR), les démembrements de l'Observatoire Nationale de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC), le bureau du Conseil Villageois de Développement (CVD),

2- Les ONG et le système des Nations-Unies : Action Contre la Faim (ACF), Croix Rouge, Search, Dialogue Humanitaire (HD), l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nation Unies pour les réfugiés (UNHCR).

3- Les communautés : les leaders religieux, les chefs coutumiers et traditionnels, les associations et autres organisations de la société civile comme l'Union Fraternelle des Croyants (UFC) de Dori, TINTUA.

Attitudes : comme attitudes positives qui renforcent les liens des communautés, on peut noter la parenté à plaisanterie, la solidarité, la compassion et la collaboration entre les différentes communautés, l'acceptation des uns et des autres pour vivre ensemble, la promotion de la culture de la tolérance et du dialogue interreligieux. Aussi, l'utilisation des méthodes alternatives de gestion des conflits (MARC) en cas de conflit est perçue comme une bonne attitude de cohésion contrairement au recours à la justice qui engendre généralement des mécontentements de l'une des parties.

Expériences : les répondants se souviennent de quelques expériences positives de promotion de la paix. Les activités conjointes entre les populations civiles et les FDS promues par un projet de Search qui met en œuvre des activités conjointes civilo-militaires (ACM), les activités de reboisement, la célébration de la journée internationale des droits des femmes, la semaine du *songhaï*, la journée des communautés où chaque communauté présente sa culture aux autres et la valorise, le festival *aladda*[3] organisé chaque année pour valoriser toutes les cultures dénommées sont aussi retenues comme des expériences positives.

b. Les diviseurs

Les institutions et les attitudes sont les principaux diviseurs des populations des régions du Sahel et de l'Est.

Institutions : la politique, la religion et la justice sont perçues comme des institutions qui divisent les populations et fragilisent la paix et la cohésion sociale dans ces deux régions. L'Etat, du fait de la gouvernance, est aussi pointé du doigt. Ainsi, les abus des FDS, les élections non transparentes, les opérations de lotissement dans les communes, la non réalisation des infrastructures comme les pistes à bétail et les barrages sont cités en exemples. « L'Etat ne joue pas très bien son rôle car si on prend le cas du barrage où il faut enlever une piste pour le bétail mais ils ne le font pas » exprime une personne ressource de la commune de Kantchari. Ce sentiment engendre un manque de confiance des populations envers les institutions et une dégradation de leur collaboration.

Attitude : pour ce qui est des attitudes négatives, retenons les meurtres causés par les GANE, les menaces à l'aide de fusils, le pillage et la destruction des biens des populations, les enlèvements, les viols et les rapts de femmes, etc. Tous ces facteurs cultivent un sentiment d'insécurité et une peur permanente au sein des populations qui souvent se sentent obligées de se rallier au GANE pour avoir la vie sauve. A cela s'ajoute la consommation de stupéfiants par certains groupes comme les jeunes et les orpailleurs, les actes de stigmatisation perçus à l'encontre de certaines communautés comme le témoigne ce jeune de la région du Sahel « souvent des gens vont quelque part et on les accuse de faire partie des terroristes ».

Expériences : le contexte sécuritaire caractérisé par des déplacements massifs des populations vers d'autres localités leur fait vivre l'expérience amère de « paysans sans terre ». Les populations des villages, majoritairement des agropasteurs, se retrouvent dans des sites d'accueil où ils sont déconnectés de leur outil principal de production qui est la terre. Les terres sont donc abandonnées par contrainte alors que le besoin d'exploitation se fait sentir par les ex-occupants. Dans ces conditions, il n'est pas exclu d'assister à une redéfinition de la propriété foncière informelle dans ces localités troublées. Une autre expérience de division est celle de la distribution des vivres dans les sites des PDI comme le rappelle ce chef de ménage dans la Région de l'Est « Par exemple au niveau

[3] La semaine du Songhaï et le Festival Aladda sont des manifestations culturelles organisées dans la région du Sahel chaque année.

des partages des vivres des déplacés, il y a des gens qui ne sont pas dans le besoin mais qui viennent en prendre pour ensuite les vendre alors que les nécessiteux n'obtiennent rien ».

Capacités pour répondre aux conflits

Ce paragraphe vise essentiellement à mesurer les effets des activités du projet sur la paix et la cohésion sociale. En rappelant les activités du projet, les enquêtés ont été invités à se prononcer sur les activités qui apaisent les tensions, celles qui aggravent les tensions et les groupes spécifiques qui sont affectés par le projet. De façon globale, les réponses données à ces trois niveaux de questions montrent que le projet Droit Humain et Accès à la Justice au Burkina Faso est très peu connu par les répondants. Cela peut avoir deux niveaux d'explications possibles.

D'abord, la mise en œuvre des activités du projet n'est pas suffisamment avancée. En effet, dans la mesure où il s'agit de mesurer l'impact des activités sur l'environnement en matière de cohésion sociale, si ces activités (notamment celles réservées aux OSC dans les régions) ne sont pas encore réalisées, on ne peut pas percevoir les effets perçus auprès des bénéficiaires. Ensuite, le projet cible des acteurs comme les OSC intervenant en matière de promotion et de protection des droits humains, cependant, les OSC membres des groupes de travail ne sont pas spécifiquement visés par la collecte des données.

Néanmoins, l'analyse des données montre des tendances qui pourraient évoluer avec l'orientation du ciblage ou l'avancement de la mise en œuvre des activités notamment celles concernant la documentation, l'orientation et la communication sur les cas de violation des droits humains.

Sur la question de l'apaisement de l'environnement social, les réponses enregistrées sont mitigées et partagées entre « oui » et « ne connaît pas les activités du projets ». Le « oui » traduit le fait que les activités du projet contribuent ou peuvent contribuer à la cohésion sociale dans les régions du Sahel et de l'Est du Burkina Faso[4]. Ces répondants estiment que les activités telles que l'implication et le renforcement des capacités des OSC, la sensibilisation des populations en matière de droits humains peuvent contribuer à l'apaisement du climat social de leur localité.

Les réponses à la question de savoir si "les activités aggravent les conflits", sont majoritairement orientées vers le « non » traduisant le fait que les activités du projet n'auraient pas d'impacts négatifs sur climat social. Cette tendance majeure est quand même nuancée par les réponses contraires qui trouvent des risques d'aggravation de conflit dans les activités du projet. C'est le cas de ce répondant clé qui trouve que « Le fait de cibler d'une part les OSC cela peut aggraver les conflits politiques car la plupart des OCS sont politiques ». Cette réponse interpelle sur le choix des OSC partenaires du projet[5]. Ce choix doit impérativement être transparent au risque d'engendrer de nouvelles tensions dans certaines localités de mise en œuvre du projet.

Risques spécifiques à certains groupes :

[4] Certains répondants, au vu des activités présentées, se disent que le projet peut contribuer à l'apaisement du climat social de leur localité.

[5] Les OSC partenaires étant désormais identifiés, les prochains scans de conflits pourront les présenter et vérifier leur acceptation dans leur localité respective.

Quant aux risques spécifiques, quelques groupes ont été identifiés comme particulièrement affectés par le contexte sécuritaire actuel et méritent donc une attention particulière du projet. Il s'agit essentiellement des catégories identifiées ci-dessous :

- Les femmes : il ressort qu'elles subissent plusieurs violations de leurs droits dont les VBG comme en témoigne cette réponse « Les femmes sont les plus victimes car on abuse d'elles fréquemment, elles subissent le mariage forcé et/ou précoce, et souffrent du manque de revenus ».
- Les enfants et les jeunes dont le droit à l'éducation est bafoué et l'avenir compromis. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes filles comme témoignent ce répondant « Oui l'éducation des jeunes filles est en danger car les religions leurs inculquent le mariage, alors le risque c'est le mariage de la petite fille qui a perdu son droit à l'éducation du fait de la situation sécuritaire ».
- Les peulhs : fortement stigmatisés comme des acteurs ou complices des terroristes. « Comme les groupes terroristes sont en brousse et que les peulhs y sont également, même nomades parfois, on pense qu'ils sont les mêmes que ces groupes terroristes. Du coup ils sont marginalisés, stigmatisés, craintifs ».
- Les PDI sont confrontés à beaucoup de difficultés liées à leur nouveau statut. Précarité de logement, manque d'espace de production, besoins alimentaires, stigmatisation et discrimination sont entre autres les difficultés auxquelles sont confrontés les PDI en général. Les femmes PDI, en plus de ces difficultés générales ont des préoccupations spécifiques liées à leur intimité et les VBG.

Espaces pour le dialogue

Face aux conflits existants dans les régions, des espaces de dialogues sont néanmoins disponibles pour juguler leur impact sur les communautés et éviter les violences entres les parties. Si le conflit est par définition normal, naturel et neutre, la violence elle peut être évitée. Ainsi, pour éviter l'escalade de la violence dans les situations de conflits, un certain nombre de dispositions, d'institution sont prévues par l'Etat et ses partenaires.

En plus de la justice qui est l'institution par excellence de gestion des conflits, d'autres mécanismes moins contraignants sont prévus pour accompagner les populations dans la gestion de leurs différends. De ces instances on peut citer :

- L'ONAPREGECC, qui est structurée autour de quatre niveaux de déconcentration à savoir dans les régions, les provinces, les départements et au niveau village. Cette institution joue désormais un rôle primordial dans la gestion des conflits communautaires. Mais son action peut être très limitée face aux conflits armés aux regard de la complexité de ce type de conflit.
- Les commissions de conciliations foncières villageoises (CCFV) créées par la loi N 034-2009/AN portant régime foncier rural sont spécialisées dans la gestion des conflits fonciers qui occupent une place majeure au sein des conflits liés aux ressources naturelles.

Au regard de sa composition et sa proximité avec les populations[6]. Cette structure devrait jouer un rôle déterminant dans la gestion des conflits fonciers et de l'apaisement du climat social. Leur action demeure également la porte d'entrée de l'action judiciaire en matière foncière[7]. Malheureusement, par manque de moyens de fonctionnement, ces structures ne fonctionnent pas dans la quasi-totalité des villages. Malgré l'accompagnement de quelques projets d'ONG, le défis reste encore énorme en matière d'opérationnalisation des CCFV. Tout projet de promotion de la paix y compris le projet Droit Humains et Accès à la justice au Burkina pourrait dans la mesure du possible intéresser à l'accompagnement de ces instances villageoises de promotion de la paix.

- Les tribunaux départementaux qui occupent le dernier niveau de l'organisation judiciaire au Burkina Faso, sont également des juridictions de proximité animées par une équipe de 4 personnes dont le préfet de département qui en est le Président, un secrétaire et deux assesseurs. Les trois derniers sont tous issus de la communauté et contribuent à la gestion apaisée des conflits devant cette juridiction. Le fonctionnement de ces structures rencontre également d'énormes difficultés liées à la prise en charge des membres. En plus de la modestie des indemnités servies aux membres, elles ne sont pas régulièrement versées. Cela peut engendrer de la corruption au sein de ces instances.
- A côté de ces instances étatiques de gestion des conflits et de promotion de la paix, d'autres acteurs comme les ONG et associations jouent également un rôle remarquable. Les associations locales de femmes et de jeunesses qui font des formations et des sensibilisations de leurs membres. Certaines associations comme *M'Balla Potal* agissent dans le domaine du renforcement de la relation entre l'administration et la population en aidant les populations qui sont déjà en conflits devant les tribunaux locaux pour la résolution à l'amiable des conflits. Dans le contexte actuel, la plupart des ONG ont intégré le volet de la cohésion sociale dans leurs plans d'actions et font essentiellement de la sensibilisation, du renforcement de capacités sur la cohésion sociale, de la gestion et transformation des conflits. L'action d'une ONG retient particulièrement l'attention des communautés en matière de promotion de la paix et de la cohésion sociale, dont l'action s'organise autour des activités comme la création de comités de dialogue et de paix, la conciliation en cas de conflits avant d'aller en justice, la sensibilisation, la prévention et la gestion des conflits, la délimitation des zones de pâturage et de culture, etc. Les actions de cette ONG sont particulièrement intéressantes car elles touchent les causes structurelles des conflits. Les meilleures pratiques selon les répondants sont la sensibilisation par les radios, les MARC, les activités sportives et culturelles, la formation aux métiers et le soutien à la jeunesse.

[6] Ces structures sont prévues par la lois sus-citée dans tous les villages du Burkina Faso et sont composées d'une autorité coutumière (Président), d'un rapporteur sachant lire et écrire, d'un représentant des autorités religieuse, un représentant de chaque organisation professionnelle, une représentante des femmes et un représentant des jeunes.

[7] Le procès-verbal de non conciliation est une pièce du dossier en cas de saisine du juge pour un contentieux en matière de foncier rural.

Conclusions et recommandations

Ce scan révèle trois principaux types de conflits regroupés autour des conflits communautaires, des conflits de ressources naturelles et des conflits armés. Ces conflits s'imbriquent les uns dans les autres et ont un fort impact sur la paix et la cohésion sociale des régions de l'Est et du Sahel. Plusieurs violations de droits humains comme le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation des jeunes et des enfants, les VBG, sont commises dans ces régions. Les femmes, les PDI, les enfants, les jeunes, et la communauté peulh sont les plus affectés par cette crise. L'Etat et ses partenaires ainsi que les organisations communautaires et de la société civile s'emploient à l'apaisement de ce climat délétère.

A l'issue de cette analyse, plusieurs recommandations ont été formulées principalement à l'attention du projet DHAJ. Certaines de ces recommandations concernent d'autres acteurs intervenant dans la consolidation de la paix.

En matière de droits humains

- Intégrer des actions de sensibilisation, de promotion et de protection des droits humains dans les plans d'actions des OSC partenaires du projet. Cette recommandation vise à combler le déficit de communication, de visibilité et de réduire les appréciations négatives des populations sur le la notion de droits humains.

- Accompagner la mise en place des points focaux de droits humains dans les communes pour assurer la proximité avec les populations pour faciliter l'accès à l'information et les services de droits humains.

En matière d'accès à la justice

- Accompagnement la mise en place et le renforcement des capacités des CCFV en tant qu'acteurs à la base de l'action judiciaire en matière foncière ;
- Accompagner le fonctionnement des Tribunaux Départementaux en tant que juridictions de proximité dans l'organisation judiciaire du Burkina Faso ;

En matière de cohésion sociale

Ces recommandations sont faites à l'endroit du projet mais sont aussi valables pour les autres partenaires de mise en œuvre de l'USAID et de toutes autres acteurs intervenant dans la consolidation de paix.

- Accompagner et renforcer les capacités opérationnelles des structures locales de prévention et de gestion des conflits tels que l'ONAPREGGECC et ses démembrements en assurant leur formation technique et en soutenant leur plan d'actions.
- Accroître la formation, l'insertion socio-professionnelle et la sensibilisation des jeunes en tant que cibles potentielles des groupes armés non étatiques. Ces jeunes peuvent être formés sur des thématiques variées telles que les droits humains, les risques liés à

l'extrémisme violent et à l'engagement avec les GANE, la résilience en contexte d'insécurité etc. Ces activités permettent d'occuper sainement les jeunes filles et garçons en les mettant à l'abri d'un éventuel engagement auprès des groupes armés non étatiques.

- Pour assurer une bonne approche de sensibilité aux conflits, le projet devra donner plus de visibilité aux activités et impliquer les autorités administratives, coutumières et religieuses, les leaders communautaires en intégrant des actions de communication pour une meilleure connaissance des droits humains. Ces mesures devraient permettre de mieux comprendre le concept de droits humains et de juguler les appréhensions inappropriées de cette notion.

Au regard de l'évolution du contexte sécuritaire national, où les incidents sécuritaires se multiplient désormais au Sud et à l'Ouest du pays, les prochains scans pourraient se faire dans ces nouvelles régions affectées comme la région des Cascades, du Sud-Ouest ou de la Boucle du Mouhoun.